reconnaissance de ce dernier par les princes d'Orléans comme Ch f de la famille royale ; la fusion en un mot, comme on ; veut bien l'appeler semblent avoir pris le rusé Bismarck par surprise. Aussi, lorsqu'on est venu lui annoncer la visite du Comte de Paris à son auguste cousin le Comte de Chambord. Bismarck s'est il écrié avec colère : " Mais c'est impossible!—M. Thiers a done perdu la tête! il me faisait affirmer il y a quelques jours que l'on était plus loin de la fusion que jamais !

Puis après quelques moments d'extrême agitation, le

chancelier reprit :

" Allons, le peuple français n'est pas ce que je pensais. je l'avais pourtant étudié à fond : ma'gré ma countissance des hommes je me suis trompé à son égard. Quatre-vingts ans de révolutions et de secousses permanentes n'ont pas rétouffé en lui l'instinct de la grandeur. En dépit de son incroyable légèreté, il garde l'empreinte profonde des traditions de son histoire. Oui, je le vois, il y a une puissance! supérieure qui mène cette nution, mulgré ses folies. Il n'y a lat démontre qu'il ne peut pas et même ne doit pas donnes ples pour moi de donte, dons quelques mois le comte de l'autorisation demandée. Il établit d'abord qu'avant d'auto-Chambord sera voi de France, et la France entière l'accla- riser les professeurs proposés à enseigner la Religion, il faut mera, parce que le génie de la France a souffle sur elie. Or, qu'il connaisse parfaitement leurs aptitudes, leur esprit relile comte de Chambord roi, c'est le premier coup porté au nouvel empire german que; our Henri V est la personnification la plus accomplie des aspirations de la France catholique.

" Avec un roi qui est l'expression vivante du droit, la Finnce-sera ce qui est dans l'essence de sa nature, la nature forte, in braulable, assise sur deux bases qui se soutiennent mutuellement, la vérité, la justice. Vous voyez, des lors, sa puissance appuyée sur la loi de l'univers catholique, sur la loi des catholiques même allemands, qui tous considéreront la France comme le salut de l'Eglise et comme la protectrice de leurs droits et de lears libertés. Si nous avions eu à lutter contre la France ayant à sa tête son roi légitime, nous n'aurious pas cu les succès qui font notre gloire."

M. de Bismarck serait il comme Balaum le prophète involontaire des grandeurs futures de la nation dont il s'est montré l'ennemi le plus acharné? La gravité des faits que nous venous de rapporter d'après quelques correspondants man de St. Jean N. B.: auglais nous permet naturellement de faire cette question. Dans tous les cas nous pensons comme M. de Bismarck qu'une puissance supérieure mène cette nation, et pourva qu'elle suive les impulsions de cette puissance, elle aura bientôt vainca ses ennemis du dehors et du dedans.

- En attendant le Prusse cherche à sa manière à apaiser ses troubles intérieurs. C'est à l'Eglise catholique qu'elle s'attaque avec le plus d'acharnement et la persécution que celle-ci subit révèle chez ses auteurs une haîne profonde et implacable contre cette divine institution. La province prussienne la plus maltraitée actuellement par les empiètements du pouvoir séculier est le duché de Posen, formant autrefois partie de l'ancien royaume de Pologne. M. de Bismarck porte aux Polonais une haine invétérée, d'abord parce qu'ils sont catholiques et ensuite parce qu'ils sont Polonais. Le chancelier aimerait fort à faire croire que la question religieuse n'est pour rien dans ses actes persécuteurs, et il essaie de présenter la lutte comme ayant un caractère purement politique et que tout provient de l'hostilité des races. Il espère niusi enlever aux Polonais les sympathies des catholiques des autres parties de l'empire; mais il espère en vain. Les catholiques du monde entier et surtout ceux de l'Allemagne compatissent avec une affection toute fraternelle aux épreuves des catholiques du duché de Posen et admirent leur courage et leur foi inébranlable.

" On nous fait connaître, écrit le Monde, un nouvel aste de cette persécution odieuse qui a donné cocasion au cours geux archeveque de Posen, Mgr. Lodochowski, d'écrire and lettre très importante dont un de nos amis nous a donné la traduction et que nous sommes heureux de publier.

"Voici le fait : l'abbé Glabiez enseignait le catholicisme et la religion aux élèves du collége de Wangrowec; cet honorable ecclésiastique, obéissant aux ordres de l'archevêque, dut refuser d'instruire les enfants en allemand, puisqu'ils no comprennent pas cette langue. Le gouvernement prussien pour cette raison, chassé l'abbé Glabiez de sa chaire, et l's remplace par deux professeurs laïques. Le comité provincial des écoles, après s'être associé à la persécution, a voulnéanmoins essayer de se mettre en règle en demandant l'archevêque de Posen l'autorisation canonique pour les deux professeurs intrus.....

En réponse à cette demande le courageux archevêque of posa un refus catégorique contenu dans une lettre où le prégieux et leurs mœurs, connaissance qu'il ne peut obtenif dans le court terme de quatorze jours qui lui est donné i puis qu'il n'est obligé d'accorder l'autorisation qu'aux per sonnes qui pourront lui donner des garanties sufficantes de leur soumission dans tout ce qui concerne l'enseignement des vérités immuables de la foi et des mœurs, soumission dons il ne sera jamais sûr de la part des professeurs laïques; plus loin il invoque les principes mêmes de l'Eglise eatholique qui ne veut confier l'enseignement religieux qu'à ceux qui en ont la mission, c'est à dire aux prêtres; enfin, il ajouté que l'abbé Glabics n'a été privé de sa chaire que parce qu'il a obéi à son supérieur ecclésiastique et que sette raison seule serait suffisante pour empêcher ce supérieur à autoriser ses remplacement.

- Les autorités locales du Nouveau-Brunswick poursule vent hardiment l'exécution de la loi des Ecoles.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le Morning Free-

"Vendredi après-midi les constables Hancock et Thom" son out saisi une voiture de famille, propriété du Dr. Travers par mandat d'exécution pour ses taxes d'école qu'il refusait de payer, vû son opposition au système d'écoles athées. La voiture a été placée dans les écuries de M. Robertson en aftendant la vente.

"Le même jour, le constable Powers saisissait une quastité de papier au bureau du Freeman en verte d'un manda! d'exécution émuné contre M. Anglin à raison de son refet de payer la taxe des écoles. Le constable a épropré quelque difficulté à trouver une place où déposer es papier. Appe remment, le trésorier n'a pas voulu le laisser placer dans ses bureau. Il le transporta au bureau de police, mais le magis tra refusa de le recevoir. Enfin il put le laisser dans le corridor de la station de garde."

Le Free man du 25 septembre contient encore les infor-

mations si livantes :

"L'œ', avre de apoliation et de brigandage, au sem de progrès et de l'Education, va courageusement son chemis. Chaque jour, la voix de l'encanteur proclame à la face 📫 l'unive es que la liberté religieuse n'existe plus au Nouveau-Bruns wick et que les convictions de la conscience de la minorité y sont foulées aux pieds, sans pitié.
"Mardi, la voiture du Dr. Travers, saisie pour le pay-

ment de la taxe d'école qu'il regarde comme anti-religieupe